



Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 229 123 156 €
Siège social : 27 avenue du Général Leclerc – 92100 Boulogne-Billancourt
552 142 200 RCS Nanterre

Boulogne, le 2 mars 2010

Information relative à la politique d'association du personnel aux résultats du groupe Vallourec et à la rémunération des membres du Directoire en 2010

Le Conseil de Surveillance de Vallourec, lors de sa réunion du 23 février 2010, s'est prononcé sur la poursuite de la politique d'association du personnel aux résultats du Groupe mise en œuvre depuis 2009 par le Directoire. Il a par ailleurs statué sur divers aspects de la rémunération du Directoire pour 2009 et 2010.

Les présents éléments d'information sont rendus publics conformément au Code AFEP-MEDEF.

A – POURSUITE DE LA POLITIQUE EN MATIERE DE REMUNERATION ET D'ASSOCIATION AUX RESULTATS DU GROUPE

Lors de sa séance du 23 février 2010, le Conseil de surveillance a approuvé la poursuite de la politique de Vallourec en matière de rémunération initiée en 2009, visant, en premier lieu, à compléter la rémunération de ses collaborateurs par des dispositifs destinés à intéresser ceux-ci aux résultats du Groupe dans la durée ; et en second lieu, à renforcer la convergence des intérêts de l'encadrement de Vallourec avec ceux de ses actionnaires dans une perspective de long terme, par l'attribution annuelle d'actions de performance et/ou d'options, subordonnée à l'atteinte d'objectifs de performance sur plusieurs exercices.

1. Opérations bénéficiant à l'ensemble du personnel

L'ensemble des collaborateurs du groupe Vallourec a bénéficié en 2008 et 2009 de plans d'actionnariat salarié dénommés « Value ». La reconduction de cette démarche sera examinée lors du Conseil du 12 mai 2010.

Lors de sa réunion du 23 février 2010, le Conseil s'est prononcé favorablement sur l'attribution de 3 actions gratuites à l'ensemble du personnel du Groupe (à l'exclusion des mandataires sociaux) pour la seconde année consécutive, sous conditions de présence dans l'entreprise et de performance, pour un montant total maximum de 54.000 actions, représentant 0,10% du capital social de Vallourec.

Les salariés français du Groupe bénéficient par ailleurs de dispositifs d'intéressement et de participation.

2. Opérations bénéficiant à l'encadrement et aux dirigeants du Groupe

L'attribution des actions de performance interviendra désormais en mars afin de coïncider avec l'évaluation annuelle de la performance des cadres éligibles.

Le Conseil de Surveillance a approuvé le 23 février 2010 la mise en place d'un plan d'attribution d'actions de performance comportant 942 bénéficiaires au titre de 2010, contre 369 en 2009.

Les actions seront attribuées en 2 temps :

- 15 mars 2010 : plan d'attribution général concernant 922 cadres au maximum.
- 31 juillet 2010 : complément d'attribution pour d'éventuels nouveaux embauchés.

Le nombre maximal d'actions de performance susceptible d'être attribué est de 100.000. L'acquisition définitive de l'ensemble de ces actions de performance est soumise à une condition de présence dans l'entreprise (deux ans pour les résidents fiscaux français ; quatre ans pour les non-résidents fiscaux français) et à une condition de performance liée aux résultats opérationnels du Groupe au cours des exercices 2010 et 2011.

Les actions attribuées représenteront au maximum 0,18 % du capital social de Vallourec.

Cette attribution s'inscrit dans le cadre de la seizième résolution de l'Assemblée Générale du 4 juin 2008.

3. Attributions aux dirigeants mandataires sociaux

Le tableau ci-dessous rappelle pour chaque membre du Directoire en activité au 1^{er} janvier 2010 le nombre maximal (c'est-à-dire en supposant la condition de performance pleinement remplie) d'options et d'actions de performance attribuées au titre des trois derniers exercices et non encore disponibles à ce jour.

| | Attributions au titre de l'année | Actions de performance | Options | Date d'exercice des options | Prix d'exercice des Options |
|--|----------------------------------|------------------------|---------|-----------------------------|-----------------------------|
| M. Philippe Crouzet ⁽¹⁾ , <i>Président du Directoire</i> | 2009 | 6 000 | 22 000 | 01/09/2013 | 103,34 |
| M. Jean-Pierre Michel, <i>Directeur Général</i> | 2009 | 2 800 | 10 000 | 01/09/2013 | 103,34 |
| | 2008 | 532 | 12 000 | 01/09/2012 | 183,54 |
| | 2007 | 532 | 11 000 | 03/09/2011 | 190,60 |
| M. Olivier Mallet ⁽²⁾ , <i>Directeur Financier</i> | 2009 | 2 500 | 8 000 | 01/09/2013 | 103,34 |
| | 2008 | 798 | 23 000 | 01/09/2012 | 183,54 |

(1) M. Philippe Crouzet a pris ses fonctions le 1^{er} avril 2009.

(2) M. Olivier Mallet est entré dans le Groupe le 15 juillet 2008.

Le Conseil a décidé, lors de sa séance du 23 février 2010, l'attribution aux membres du Directoire d'actions de performance pour les montants suivants, dans le cadre du plan 2010 cité au paragraphe A (2) ci-dessus :

| | Nombre d'actions de performance | Pourcentage du total des actions de performance |
|--|--|--|
| M. Philippe Crouzet, <i>Président du Directoire</i> | 4 500 | 2,8% |
| M. Jean-Pierre Michel, <i>Directeur Général</i> | 2 200 | 1,4% |
| M. Olivier Mallet, <i>Directeur Financier</i> | 1 800 | 1,1% |
| TOTAL | 8 500 | 5,3% |

Les conditions de présence et de performance applicables aux actions de performance attribuées aux membres du Directoire sont identiques à celles applicables aux cadres bénéficiant d'actions de performance en 2010. Sous réserve de l'atteinte de ces conditions, le montant total des actions de performance attribuées aux membres du Directoire s'élèverait, au maximum, à 0,015% du capital social de Vallourec.

En application des dispositions légales et réglementaires, des recommandations du Code AFEP-MEDEF et de la décision du Conseil du 31 juillet 2007, les membres du Directoire doivent conserver jusqu'à la cessation de leurs fonctions le quart des actions de performance qui leur sont attribuées au titre d'un plan. Par ailleurs, les membres du Directoire s'engagent formellement à ne pas recourir à des instruments de couverture relatifs à la vente de leurs actions de performance.

B – REMUNERATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Le Conseil de Surveillance, lors de sa réunion le 23 février 2010, a arrêté les éléments de rémunération monétaire des dirigeants mandataires sociaux comme suit :

EXERCICE 2009

Sur la base des comptes arrêtés pour l'exercice 2009, le Conseil de Surveillance a fixé le montant de la part variable de la rémunération monétaire des membres du Directoire au titre de cet exercice.

La part variable est fonction pour les deux tiers de la performance globale du Groupe mesurée par le résultat net et pour un tiers de la réalisation d'objectifs individuels arrêtés par le Conseil. Elle est limitée au maximum à 90% de la part fixe pour le Président du Directoire et à 75% pour les autres membres. La base de calcul de la performance globale du Groupe est vérifiée par les Commissaires aux comptes.

La rémunération variable du Directoire au titre de 2009 s'établit comme suit :

En euros (chiffres arrondis)

| | M. Philippe Crouzet ⁽¹⁾ , <i>Président du Directoire</i> | M. Jean-Pierre Michel, <i>Directeur Général</i> | M. Olivier Mallet, <i>Directeur Financier</i> |
|--------------------------------------|--|--|--|
| Part variable | 410 000 | 265 000 | 245 000 |
| % de la part fixe de la rémunération | 72% | 62% | 65% |

⁽¹⁾ Prorata temporis à compter de sa nomination au Directoire en qualité de Président.

EXERCICE 2010

Pour 2010, le Conseil de Surveillance a maintenu inchangées les parts fixes des rémunérations monétaires des membres du Directoire ainsi que les parts variables maximales.

| | M. Philippe Crouzet, <i>Président du Directoire</i> | M. Jean-Pierre Michel, <i>Directeur Général</i> | M. Olivier Mallet, <i>Directeur Financier</i> |
|--|--|--|--|
| Part fixe * <i>en euros (chiffres arrondis)</i> | 760 000 | 430 000 | 375 000 |
| Part variable maximale* <i>en % de la part fixe</i> | 90% | 75% | 75% |

* inchangée par rapport à 2009

En 2010, la part variable des rémunérations des membres du Directoire sera fonction par tiers du résultat net, du résultat brut d'exploitation et de la réalisation d'objectifs arrêtés par le Conseil et relatifs à la réduction des coûts et à la réalisation des investissements stratégiques du Groupe, la base de calcul des deux premiers tiers étant vérifiée par les Commissaires aux comptes.

Cette information est disponible sur le site Internet de Vallourec :
<http://www.vallourec.fr/fr/news/publications.asp>